



Succession bloquée à cause de l'inerte de ma soeur

Par **BATUEL**, le **25/03/2009** à **23:45**

Bonjour,

Il y a 15 mois que la succession de ma mère est ouverte mais ma soeur ne répond jamais aux propositions du notaire ce qui bloque la succession. Est-ce que je peux l'obliger à répondre et en finir avec ce problème. Elle joue la force d'inertie, car un testament la défavorise un peu.

Par **Tisuisse**, le **26/03/2009** à **00:02**

Bonjour,

Vous portez l'affaire devant un tribunal civil et c'est le juge qui tranchera. Les décisions du juge seront opposables à tous et le notaire, alors, fera le partage en fonction du jugement.